

Projet éolien BNO : Le collectif NEMO dément les affirmations de l'État

Nous démentons formellement les objections formulées par la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) à notre proposition de recul à 40 km des côtes.

1. L'alternative que nous proposons pose un risque insoutenable à la sécurité maritime – **Faux : elle est conforme à la réglementation et ne présente pas de risque avéré.**

Comme le prescrit la réglementation, notre proposition alternative est située à plus de 10 miles des dispositifs de séparation du trafic les plus proches (DST Ouessant et DST Casquets) et à plus de 2 miles d'une route maritime secondaire. Cette route réservée aux cargos caboteurs de faible tonnage sans matières dangereuses ne voit passer en moyenne que deux navires par jours et ne justifie en aucun cas la marge de 10 miles nautiques réservée aux voies de navigation principales. Les statistiques et études de risque officielles démontrent une probabilité d'avarie et de collision très faibles dans la zone proposée et en aucun cas un risque insoutenable.

2. L'éloignement renchérit significativement le coût de raccordement - **Faux : le surcoût est d'environ 5%.**

Les stations de transformation à terre et en mer constituent le plus gros du coût. Le rallongement du câble de 30 km représenterait au plus 5% des 4 milliards d'euros d'investissement à raison de 3 à 7 millions d'euros le km.

3. Eloigner le projet coûtera plus cher à l'État – **Faux : au contraire, l'État économiserait un milliard d'euros sur la durée d'exploitation de 30 ans.**

En éloignant le parc éolien en zone économique exclusive, l'État n'aura pas à reverser annuellement 40 millions d'euros de taxe éolienne pour compenser les préjudices, contrairement au projet actuel proche des côtes. Déduction faite du surcoût de raccordement, ce sont 1 milliard d'euros qui serait économisé.

4. L'éloignement provoque d'importantes pertes d'énergie en ligne – **Faux : elles sont négligeables.**

Les câbles sous-marins en courant continu utilisés pour le transport d'électricité sur de très longues distances ont des pertes d'énergie faibles évaluées à 6,75% pour 1000 km. Ainsi pour 30 km supplémentaires la perte ne serait que de 0,2%.

5. Le projet de l'État ne compromet pas les missions de défense et de sécurité de la France – **Faux : les éoliennes perturberaient la détection par le radar de Loperhet.**

La zone d'implantation du projet est en « intervisibilité électromagnétique » avec des éoliennes de plus de 200 m de hauteur situées à moins de 70 km du radar militaire de Loperhet. Chacune de ces conditions est à elle seule suffisante pour compromettre les missions de défense et de sécurité de la France.

6. Les contraintes de défense nationale seront levées dans le cadre des demandes d'autorisation du projet, par des mesures compensatoires en concertation avec le lauréat – Faux : la possibilité d'une mise en conformité n'est absolument pas garantie.

La nouvelle contrainte de hauteur maximale de 200m imposée par l'arrêté du 6 août 2025 n'a pas pu être prise en compte dans le placement du projet car elle est postérieure : elle oblige à une trouver un remède au masquage et au brouillage radar sur 35 degrés d'azimut qui pourrait s'avérer techniquement irréalisable.

7. Le recul du projet BNO à 16 km des côtes habitées prend en compte « la demande d'éloignement » – Faux : aucune demande d'éloignement à 16 km n'a été formulée par qui que ce soit.

Fort de ce constat, le collectif NEMO dénonce le projet imposé par l'État et maintient sa demande d'un éloignement à 40 km.

Le collectif réitère en outre son appel aux élus à appuyer cette demande.

